

Certificat de réalisation

Je soussigné(e) **Mme Florence De LUCA**

Représentant légal de l'organisme de formation **INSTITUT KALLIOPÉ -**

ISEK atteste que : **Mme Coralie TOURNEBIZE**

salarié(e) de la société **LAGIER SARL**

a suivi l'action de formation **Devenir Référent Handicap**

qui s'est déroulée le **26 SEPTEMBRE 2023**

pour une durée totale effectivement réalisée de **6 heures** conformément au programme pédagogique préétabli.

ACCORD DE PRISE EN CHARGE ENTREPRISE

Pour les formations dont l'exécution en présentiel n'a pu être maintenue, précisez :

- ⇒ **quelle autre modalité a été mise en place** (exemple : E-learning, Skype, MOOC, connexion à distance sur plateforme etc.) : **ZOOM**
- ⇒ **le nombre d'heures réalisées dans ces conditions de réalisation :** **6 Heures**

L'ensemble* des documents et éléments suivants ont permis d'établir l'attestation d'assiduité :

- Feuilles d'émargements (états de présence émargés) ou tous documents et données justifiant la participation effective à l'action de formation.
- Tous documents et données justifiant à l'accompagnement et à l'assistance du bénéficiaire par le prestataire de la formation
- Les comptes rendus de positionnement et les évaluations qui jalonnent ou terminent l'action
- Pour les FOAD : Justificatifs complémentaires attestant de la réalisation des travaux exigés.

Je m'engage à conserver et fournir **l'ensemble*** des pièces justificatives pendant une durée d'au moins 3 ans à compter de la date de début de l'action de formation.

Fait à **RAMBOUILLET**

Le **27 SEPTEMBRE 2023**

Cachet et signature
du responsable de l'organisme de formation

Mme F. DE LUCA - Gérante ISEK
48 Bd des COULIBUS - 95000 ERM
Tél: 01 79 82 11 44 - contact@isek.fr
Siret : 798 036 526 00032 - NDA 11 91 07520 91
Tél: 01 79 82 11 44

Signature du stagiaire
(facultative en distanciel)

Mme Coralie TOURNEBIZE

*Conformément au Décret n° 2017-382 du 22 mars 2017, la liste des documents et éléments sus mentionnés sont cumulatifs.